



Que faire en cas de tranches notifiées trop élevées?

Que faire si les tranches notifiées sont manifestement trop élevées, suite à un changement de situation? Les tranches sont basées sur la dernière taxation notifiée et, dans la majorité des cas, cette taxation est celle de deux ans auparavant. A titre d'exemple: tranches 2020, sur la base de la taxation 2018. Pour certains contribuables, c'est même la taxation 2017 qui peut servir de base aux tranches 2020.

Si des modifications de revenus sont intervenues, il s'agira d'estimer les impôts qui devront être payés et de rectifier personnellement les versements y relatifs. Aucune modification des tranches n'est effectuée par la commune de Sierre.

La **calcullette d'impôt** permet d'évaluer les sommes effectivement dues.

Une demande de bulletins de versement neutres peut être faite si nécessaire. Un formulaire est disponible à cet effet dans le guichet virtuel.